



UNE CHAÎNE DE COMPÉTENCE

PRÉPARATION DU MARCHÉ

CONSULTATION DES ENTREPRISES

MISE EN ŒUVRE EXÉCUTION DU MARCHÉ

BILAN

Publication
Mise en concurrence

Attribution
Notification

Livraison

Le rôle de facilitateur est confié par Lorient Agglomération à la Mission Locale réseaux pour l'emploi qui a développé une expertise et un partenariat avec les opérateurs en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.



UN OUTIL DE RECRUTEMENT

Si le choix du recrutement relève bien sûr de l'entreprise, la clause sociale constitue aussi un outil pour le recrutement de collaborateurs. L'entreprise titulaire du marché indique au facilitateur les profils professionnels dont elle a besoin et précise ses contraintes techniques (dates d'intervention...). Ce dernier fait le lien avec les partenaires de l'insertion qui vont rechercher les candidats correspondants, les proposer à l'entreprise, et l'informer des différentes modalités (CDD, CDI, intérim d'insertion, contrats en alternance, aides à l'embauche...).

- **Réalisation du Triskell** : 13 095 heures réalisées sur 3 ans - 40 personnes en emploi
- **Construction de la Maison de l'Agglomération** : 14 796 heures réalisées - 20 personnes en emploi
- **Gare à marée du port de pêche de Lorient** : 2 095 heures réalisées - 19 personnes en emploi
- **Collecte des déchets** : 31 090 heures réalisées sur 5 ans - 28 personnes en emploi
- **Recyclerie** : 13 000 heures réalisées - 12 personnes en emploi

Mais aussi : la construction de la salle de spectacle Quai 9 à Lanester, le nettoyage de la Maison de l'Agglomération à Lorient, l'exploitation des usines de production d'eau du territoire, la surveillance de gares, l'entretien du patrimoine de la communauté d'agglomération, des services d'enquêtes auprès d'utilisateurs, la distribution de journaux...



CONTACT

Bernard PEYRAMAURE
Facilitateur Clauses sociales

9-11 rue Jules Legrand - 56100 LORIENT

02 97 82 50 15 - 07 85 89 55 74
b.peyramaure@mllorient.org
www.mllorient.org



LA CLAUSE SOCIALE AU SERVICE DE L'EMPLOI

LORIENT
AGGLOMÉRATION

La clause sociale est un outil au service de l'emploi. Inscrite dans un marché public ou privé, elle permet aux prestataires de réserver un certain nombre d'heures de travail au bénéfice de chercheurs d'emplois de l'Agglomération, désireux d'enrichir et de développer leurs compétences professionnelles.

DE LA CLAUSE À L'EMPLOI LOCAL

Lorient Agglomération a placé l'emploi au cœur de ses priorités et a recours aux clauses sociales dans ses marchés publics chaque fois que cela s'avère possible.

En proposant ce dispositif, l'Agglomération permet à tous les donneurs d'ordre de s'inscrire dans une démarche solidaire et de contribuer au recul du chômage sur le territoire. Elle s'engage également à les accompagner tout au long du processus en leur proposant l'assistance d'un facilitateur via la Mission locale réseaux pour l'emploi - Pays de Lorient.

De nombreux marchés sont propices à intégrer une clause sociale (marchés de travaux, de services ou de fournitures), mais il convient au préalable d'en étudier la faisabilité. **A cette fin, la Mission Locale réseaux pour l'emploi - Pays de Lorient met son expertise à disposition des maîtres d'ouvrages, depuis la rédaction du marché (estimation du volume d'heures à inscrire, modalités de mise en œuvre...) jusqu'au bilan de l'action.**



© H. Cohaner



© H. Cohaner

- 89 entreprises partenaires de la clause en 2015
- 326 contrats de travail signés

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE GRÂCE AU « FACILITATEUR »

De la construction d'un ouvrage d'art à une prestation de surveillance et de sécurité, les projets portés par les maîtres d'ouvrage sont variés et comportent chacun leurs lots d'impératifs inhérents à leur domaine d'activité. Pour tenir compte de ces spécificités et simplifier la mise en œuvre d'une clause sociale, Lorient Agglomération propose les services d'un « facilitateur » : personne chargée de suivre et de coordonner toutes les démarches nécessaires, de la rédaction des pièces administratives au suivi du marché.

Ce « facilitateur » opère un rôle d'interface entre les différents acteurs : maîtres d'ouvrages, entreprises titulaires des marchés et structures d'insertion qui accompagnent les chercheurs d'emploi. Il intervient auprès des communes et des maîtres d'ouvrage, publics ou privés, qui souhaitent adhérer à la démarche, en les déchargeant totalement de l'exécution et du suivi de la clause sociale.

EN AMONT DE LA CONSULTATION :

- Il intervient en appui des maîtres d'ouvrage pour discerner les opérations pouvant intégrer une clause sociale en fonction de leur objet, technicité, durée et montant,
- Il estime le volume d'heures correspondantes et aide à la rédaction des pièces de consultation.

APRÈS ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET TOUT-AU-LONG DE SON EXÉCUTION :

- Il informe les entreprises sur les différentes modalités de réalisation,
- Il aide à définir les profils de postes et propose des candidats,
- Il assure la mise en œuvre opérationnelle de la clause et son suivi.

À L'ISSUE DU MARCHÉ :

- Il réalise un bilan de l'action pour évaluer la plus value et la situation de retour à l'emploi des personnes ayant bénéficié de la clause.

UN DISPOSITIF QUI A FAIT SES PREUVES

QUELQUES CHIFFRES DU BILAN 2015

- 157 marchés publics « clausés »,
- 91 000 heures d'insertion réalisées (plus de 50 ETP),
- 205 personnes en emploi, sur l'une des 25 communes de Lorient Agglomération,
- 90 %* des bénéficiaires en emploi douze mois après leur entrée sur la clause

* Sur un échantillon représentatif de 41 personnes).

« Malgré mon CAP en menuiserie, j'avais beaucoup de mal à trouver un emploi et je perdais confiance en moi. En 2013, après deux ans de chômage, le facilitateur m'a proposé de me positionner sur une clause d'insertion, pour des travaux d'étanchéité et d'isolation. Ce n'était pas directement lié à ma formation, mais j'étais motivé.

La clause m'a permis de me tester sur ce poste, de prouver que j'avais les compétences et la volonté. Elle m'a aussi permis de bénéficier d'un accompagnement [financement du permis de conduire et règlement des difficultés sociales].

Les missions se sont enchaînées. J'ai repris confiance. J'ai pu faire mes preuves et depuis cet été je suis en CDI, comme menuisier, dans une entreprise lorientaise. »

Mathieu,
38 ans, menuisier



© F. Trineit

« Les résultats de la clause sociale sont probants puisque 90 % des personnes restent en emploi à l'issue d'une clause ; ce chiffre confirme bien l'effet « levier vers l'emploi » du dispositif. Le salarié reste accompagné pendant son contrat de travail pour conforter son maintien en emploi, et l'interface qui assure le facilitateur entre le maître d'ouvrage et les entreprises permet de répondre à toute difficulté opérationnelle. »

Dominique Le Vouëdec,
vice-président de Lorient Agglomération



© F. Galivet



© G. Richard



© H. Cohaner